



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pêche

Question au Gouvernement n° 3267

Texte de la question

LOI SUR L'EAU ET CARTE DE PECHE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Decool. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, les enjeux liés à l'eau ont été l'objet de nombreux débats, en France et dans notre hémicycle, jusqu'à l'adoption récente de la loi sur l'eau. Je souhaite vous interroger aujourd'hui sur les dispositions relatives à la pêche en eau douce.

La pêche à la ligne est un loisir populaire et créateur de lien social. Pourtant, elle est en danger. En effet, ses effectifs baissent de plus de 3 % par an : en dix ans, elle a perdu près d'un pêcheur sur trois. Néanmoins, nombreuses sont les associations, les fédérations, qui oeuvrent pour que cette activité se maintienne et redevienne attractive. Pour les aider, la loi sur l'eau a totalement réorganisé ce secteur et lui a donné une architecture plus cohérente et plus lisible. La fédération nationale pour la pêche aura ainsi un statut officiel et reprendra certaines missions du Conseil supérieur de la pêche, ainsi qu'une partie de ses ressources.

Madame la ministre, pouvez-vous nous dire quelle sera la répartition financière du montant de la carte de pêche ? La part revenant aux associations locales sera-t-elle revalorisée ? Quelles seront les ressources et le partage des missions entre la fédération nationale et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ? Quel contrôle sera exercé sur l'utilisation de ses fonds par la fédération nationale ? Enfin, pouvez-vous assurer aux pêcheurs en eau douce que cette nouvelle structure permettra de dégager des financements pour des projets nécessaires et innovants ? Surtout, pensez-vous qu'il faille prêter attention aux rumeurs selon lesquelles la loi sur l'eau aurait pour effet d'augmenter le prix de la carte de pêche ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Mme Nelly Olin, *ministre de l'écologie et du développement durable*. Monsieur le député Decool, ainsi que vous l'avez souligné, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui était attendue depuis dix ans, a notamment créé une fédération nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, dont la première assemblée générale s'est tenue le 5 février dernier.

Un budget de 20 millions d'euros a été voté, afin d'assurer l'exécution des missions de service public et la péréquation entre les fédérations. La création de l'ONEMA permettra d'en assurer le financement par l'ensemble des usagers de l'eau, et non plus par les seuls pêcheurs. Le montant de la taxe piscicole a donc pu être abaissé de 29,50 euros en 2006 à 8,80 euros en 2007. S'y ajoute la cotisation à la fédération nationale, qui a été librement fixée par les représentants des pêcheurs à 19,20 euros, afin d'opérer une péréquation importante. La loi sur l'eau n'a donc pas contribué à l'augmentation du prix de la carte de pêche, bien au contraire.

J'ajoute que 85 % des sommes ainsi perçues serviront à aider les fédérations départementales dans leurs missions concrètes au plus près du terrain, comme la réhabilitation des milieux ou des espèces migratrices. Par ailleurs, je resterai vigilante sur le contrôle de la bonne exécution des services auxquels la fédération participe, ainsi que sur l'emploi des ressources qu'elle perçoit.

Enfin, je rappelle que la loi sur l'eau était attendue par tous, mais qu'elle n'a pas été soumise au vote sous l'ancienne législature, par manque de temps peut-être et surtout par manque de courage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3267

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 février 2007